

Aide financière aux études : les meilleures ressources pour étudiants (Québec)



Pas facile, quand on est aux études, d'avoir des revenus suffisants pour couvrir toutes ses dépenses... en plus des frais de scolarité. Heureusement, de l'aide existe ! Tour d'horizon des différents types d'aide financière aux études.

Bourses offertes aux étudiants

De nombreuses bourses existent pour aider les étudiants qui ont un excellent dossier scolaire ou un profil particulier afin de les encourager dans leurs études. En voici quelques-unes.

Au niveau collégial

Chaque cégep offre habituellement des bourses d'excellence selon ses propres critères, en plus des bourses suivantes offertes dans tous les établissements collégiaux québécois.

- ▶ [La Bourse Loran](#) - Cette bourse parrainée par 25 universités canadiennes offre 100 000 \$ répartis sur quatre ans à des étudiants du secondaire et du cégep.
- ▶ [La Bourse F.J.L Woodcock / Sir Arthur Pearson](#) - Les étudiants ayant une déficience visuelle (vision de moins de 20/70 après correction) sont admissibles. Les bourses varient de 1 000 à 5 000 \$.
- ▶ [Bourse d'études Fonds Bayer](#) - Cette bourse est destinée aux étudiants issus de familles d'agriculteurs qui étudient les sciences agricoles. Cette bourse est d'une valeur de 1 500 \$.

Au niveau universitaire

Tout comme au collégial, chaque université offre une panoplie de bourses d'études d'excellence. Voici celles offertes pour l'ensemble du Québec ou du Canada.

- ▶ [Le Fonds de recherche du Québec](#) - Ce fonds fournit une multitude de bourses aux étudiants de tous niveaux et domaines, mais surtout aux étudiants qui effectuent de la recherche universitaire.
- ▶ [La Bourse Mackenzie King](#) - Cette bourse est ouverte aux étudiants de 2e et 3e cycle dans tout domaine et octroie environ 8 500 \$ à ses boursiers.
- ▶ [Bourses à la mobilité internationale du ministère québécois de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur](#) - Les étudiants qui souhaitent effectuer un court séjour à l'étranger pendant leurs études peuvent obtenir une bourse à la mobilité. Celle-ci varie de 750 \$ à 1 000 \$ par mois, selon le pays du séjour d'études. Sont admissibles les étudiants qui effectuent des stages pratique ou de

recherche terrain, qui font partie d'une école d'été ou qui effectuent un échange étudiant. Leur moyenne académique doit satisfaire les critères minimaux de leur domaine d'études.

Les bourses suivantes s'appliquent au niveau collégial et universitaire.

- ▶ [Bourse d'études Indspire pour étudiants autochtones](#) - Tous les étudiants autochtones canadiens sont admissibles.
- ▶ [L'Alliance pour l'égalité des personnes aveugles au Canada](#) - Les étudiants aveugles, sourds et aveugles ou malvoyants peuvent la réclamer.
- ▶ [Le programme de bourses d'études de l'Association des malentendants canadiens](#) est destiné aux étudiants malentendants, devenus sourds et sourds-muets.
- ▶ [La bourse d'études Ken Dryden](#) - Cette bourse vient en aide aux jeunes qui ont été pris en charge par les services de protection de la jeunesse et qui répondent à certains critères.

L'aide financière gouvernementale aux étudiants

[L'aide financière gouvernementale](#) est une bonne option, mais il faut s'y prendre tôt si on veut l'obtenir à temps pour la rentrée. Habituellement, il faut en faire la demande au moins six mois avant le début des études. Cette aide offre des taux d'intérêt la plupart du temps plus bas que ceux des marges de crédit étudiant. De plus, pendant toute la durée de vos études, vous n'avez pas à rembourser ni le montant du prêt étudiant ni les intérêts courus. C'est d'ailleurs le gouvernement qui paie les intérêts durant cette période.

Une fois que vous avez terminé vos études, vous n'avez pas à rembourser votre prêt immédiatement. Bien que vous soyez maintenant responsable du paiement des intérêts, vous disposez d'une période de six mois pour commencer à rembourser. Un délai qui vous donne la possibilité d'entamer d'autres études, si vous le désirez. Passé ces six mois, vous devrez commencer à rembourser.

Consultez la liste de solutions de financement pour les étudiants offertes par la [Banque Nationale](#).

Au Québec

Le [Programme de prêts et bourses](#) s'adresse aux étudiants de niveau postsecondaire, mais aussi à ceux qui poursuivent des études secondaires à la formation professionnelle (DEP). Pour y être admissible, vous devez cependant être inscrit dans un programme d'études à temps plein.

Si vous étudiez à temps partiel, vous pourriez aussi avoir droit à un prêt étudiant, mais par trimestre d'études, grâce au [Programme de prêts pour les étudiants à temps partiel](#). Ce prêt couvre les dépenses admises, soit les frais de scolarité et, s'il y a lieu, les frais de garde de vos enfants.

En visitant le site de l'aide financière aux études, vous pouvez calculer le montant auquel vous pourriez avoir droit grâce au simulateur de calcul.

Prêt étudiants des institutions financières

Si vous n'êtes pas admissible à l'aide financière gouvernementale ou si le montant est insuffisant, il est toujours possible de se tourner vers votre institution financière, qui offre aussi des marges de crédit adaptées aux étudiants. Le montant maximal qui pourrait vous être accordé sera déterminé en fonction de vos frais de scolarité et de votre niveau d'études. Les intérêts pour ce type de prêt étudiant sont en général plus élevés que ceux de l'aide financière gouvernementale. Toutefois, ils le sont moins que ceux d'une carte de crédit.

Selon les programmes, vous pourriez également ne pas avoir à rembourser le montant du prêt pendant vos études à temps plein, mais seulement les intérêts mensuels.

Prenez rendez-vous avec un conseiller de votre institution financière pour en savoir plus sur vos possibilités de financement offertes aux étudiants!

Bourses offertes aux étudiants internationaux qui sont au Canada

En tant qu'étudiant étranger au Canada, vous pouvez également obtenir une aide financière. Comme ces programmes sont parfois privés, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Voici quelques ressources pour vous aider :

- [Programmes de bourses internationales du Gouvernement du Canada](#) - Ce site décrit toutes les possibilités de financement offertes aux étudiants étrangers par Affaires mondiales Canada et d'autres ministères du gouvernement fédéral canadien. On peut même effectuer une recherche par pays d'origine.
- [Bourses d'excellence pour les étudiants étrangers \(du Québec\)](#) - Les étudiants étrangers peuvent y consulter le programme de bourses de doctorat, de stage postdoctoral et de court séjour de recherche ou de perfectionnement dans divers domaines.
- [Bourses d'études supérieures du Canada Vanier](#) - Les bourses s'élèvent à 50 000 \$ par année pendant trois ans et s'adressent aux doctorants.
- [Bourses d'études doctorales de la Fondation Trudeau](#) - Jusqu'à 15 bourses d'études sont octroyées, pouvant atteindre 60 000 \$.
- [Bourses du Conseil International d'Études Canadiennes](#) - Vous pourriez obtenir une bourse de 2 500 \$ par mois, plus le prix du billet d'avion aller-retour pour un maximum de 10,000 \$ afin de faire un stage de recherche dans une université canadienne.

Crédit d'impôt pour dettes d'études

On ne s'en sort pas : à la fin de vos études... vous devrez rembourser vos dettes d'études! Bonne nouvelle cependant, saviez-vous qu'il est possible d'obtenir un [crédit d'impôt non remboursable pour les intérêts payés sur un prêt étudiant](#) auprès des gouvernements provincial et fédéral? Il suffit de

joindre la preuve de paiement des intérêts à votre déclaration de revenus. Chaque année où vous payerez ces intérêts, votre institution financière vous fournira cette preuve.

Pouvoir mettre les soucis financiers de côté et se concentrer sur ses études, c'est déjà un pas vers la réussite. Les bourses, prêts et autres crédits d'impôt pour étudiants vous aideront à alléger ce fardeau. Profitez-en!

Pour en savoir plus

Pour effectuer une demande d'aide financière aux études, visitez le site web de l'[AFE](#).

De plus, le [Programme canadien de prêts aux étudiants](#) fournit de l'aide financière sous forme de prêts et de subventions aux étudiants de niveau postsecondaire qui démontrent un besoin financier.

Saviez-vous que vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous avez payé des intérêts sur un prêt étudiant qui vous a été consenti? Apprenez-en plus sur [Revenu Québec](#).

Publié le 27 avril 2020 par Banque Nationale – Mis à jour le 7 Novembre 2021

Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.

Les articles et renseignements accessibles sur ce site Internet sont protégés par les lois sur le droit d'auteur en vigueur au Canada ou dans d'autres pays, le cas échéant. Les droits d'auteur dans ces articles et renseignements peuvent appartenir à la Banque Nationale du Canada ou à d'autres personnes. Toute reproduction, rediffusion, communication par télécommunication, incluant par référence via un hyperlien, ou toute autre utilisation non explicitement permise, de la totalité ou d'une partie de ces articles et renseignements, est interdite sans le consentement préalable et écrit de leur titulaire respectif.

Le contenu de ce site ne doit en aucune façon être interprété, considéré ou utilisé comme s'il constituait des conseils d'ordre financier, juridique, fiscal ou autre. La Banque Nationale et ses partenaires en contenu ne peuvent être tenus responsables des dommages que vous pourriez subir dans le cadre d'une telle utilisation.

Nous tenons à vous informer que l'information présentée sur ce site web, qu'elle soit d'ordre financier, fiscal ou réglementaire, pourrait ne pas être valable à l'extérieur de la province du Québec.

Cet article est offert par la Banque Nationale, ses filiales et les entités de son groupe à titre informatif seulement. Il ne crée aucune obligation légale ou contractuelle pour la Banque Nationale, ses filiales et les entités de son groupe et le contenu des programmes et des conditions qui y sont décrits est sujet à changement.

Les hyperliens contenus dans cet article pourraient rediriger vers un site externe qui n'est pas administré par la Banque Nationale. La Banque ne peut être tenue responsable du contenu de ce site externe ni des dommages résultant de son utilisation.

Les opinions présentées dans ce texte sont celles de la personne interviewée. Elles ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque Nationale ou de ses filiales.

Pour tout conseil concernant vos finances et celles de votre entreprise, veuillez consulter votre conseiller de la Banque Nationale, votre planificateur financier ou, le cas échéant, tout professionnel (comptable, fiscaliste, avocat, etc.).